



Recommandé et avertissement

Par **audrey**, le **20/05/2010** à **14:21**

Bonjour,

je m'appelle audrey et je suis responsable d'exploitation et je gère un hôtel

j'aimerais savoir si à chaque courrier avertissement ou lettre d'informations il faut y répondre surtout quand il s'agit d'allégations, de calomnies et sans aucun justificatif et que répondre ?peu-être simplement que je conteste ses informations pour répondre à celui-ci ?

Merci de votre réponse